



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.10

**Numéro de référence :** 2009-1735  
**Demande :** Catégorie C simplifiée, sous-catégorie C.3.10  
**Produit :** Herbicide Triton C  
**Numéro d'homologation :** 28622  
**Matière active (m.a.) :** Tribénuron-méthyle; thifensulfuron-méthyle; quinclorac  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1815932

### Contexte

L'herbicide Triton C (Triton C Herbicide, numéro d'homologation 28622) est homologué comme herbicide de postlevée sélectif pour la suppression ou la répression des espèces de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps (destinées exclusivement à la consommation animale), sans culture-abri de légumineuses ou de graminées, dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix située en Colombie-Britannique. Pour des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences relatives au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

Cette demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Triton C pour y inclure un mélange en cuve avec l'herbicide Harmony Grass 128 EC (Harmony Grass 128 EC Herbicide, numéro d'homologation 29202) ou l'herbicide Harmony Grass (Harmony Grass Herbicide, numéro d'homologation 29299), renfermant tous deux 128 g/L de clodinafop-propargyl. Les doses d'application des trois herbicides sont celles qui figurent actuellement sur leurs propres étiquettes (il convient de noter que la dose d'application la plus faible de chacun des deux herbicides Harmony est la seule admise pour le mélange en cuve). Les deux mélanges en cuve s'appliquent en postlevée, sur les cultures de blé de printemps et de blé dur (sans culture-abri de légumineuses), dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix située en Colombie-Britannique, pour la suppression ou la répression des espèces de mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Triton C, ainsi que pour la suppression de la folle avoine et de la sétaine verte.

## **Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale**

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise, car les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas nécessaires non plus, car le profil d'emploi, notamment les cultures visées, les doses d'application et le calendrier des traitements, n'a pas été modifié.

## **Évaluation de la valeur**

Une justification a été présentée à l'appui de l'ajout des mélanges en cuve de l'herbicide Triton C avec l'herbicide Harmony Grass 128 EC ou l'herbicide Harmony Grass, à appliquer aux doses figurant sur les étiquettes actuelles de chacun des constituants, pour la suppression ou la répression des espèces de mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette actuelle dans les cultures de blé de printemps et de blé dur. Cette justification indique que les mélanges en cuve en question devraient assurer une suppression ou une répression acceptable de la folle avoine et de la sétaire verte ainsi que de toutes les espèces de mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Triton C, et n'entraîner que des dommages minimes aux cultures de blé de printemps et de blé dur.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et considère que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'étiquette de l'herbicide Triton C afin d'y inclure les mélanges en cuve de l'herbicide Triton C (65 g m.a./ha) avec l'herbicide Harmony Grass 128 EC (56 g m.a./ha) ou l'herbicide Harmony Grass (56 g m.a./ha) pour la suppression ou la répression des espèces de mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide Triton C, ainsi que pour la suppression de la folle avoine et de la sétaire verte, dans les cultures de blé de printemps et de blé dur, lorsque l'un ou l'autre des mélanges en cuve est appliqué en postlevée, au stade de 2 à 5 feuilles.

## **Références**

N° ARLA  
1758459      2009. Rationale to Support the Tankmix of Triton® C Herbicide + Harmony® Grass 128EC Herbicide or Harmony® Grass in Spring and Durum Wheat. 2 pp. DACO's 10.1, 10.2.3 and 10.3.2(A).

ISSN : 1911-8015

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.